

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 21 mars 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-six (19h46), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-03-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 17 mars 2023
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Rapport annuel d'activité, schéma de couverture de risque révisé Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud – An 1 – Approbation
 - 5.2 Sensibilisation du public – visite des pompiers au camp de jour
 - 5.3 Évaluation agréée des véhicules incendies, des équipements et du contenu des casernes – Octroi de contrat
 - 5.4 Dossier RH – Démission employé 024
 - 5.5 Dépôt – Résolution no 2023-03-36 de la municipalité de Saint-Damase
 - 5.6 Programme d'aide aux employés – FQM - Approbation
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Formation : Espace clos et hauteur – niveau sensibilisation – Approbation
 - 6.2 Formation : Conférencier M. Richard Lemieux – Approbation
 - 6.3 Formation PEP – 1 candidat
 - 6.4 Budget : caméra de recul
 - 6.5 Embauche d'une ressource – Technicien en prévention des incendies - Approbation
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 7.1 Suivi Formation IPIQ : MDO
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
 - 11.1 Rapport mensuel – février 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 5.6 Programme d'aide aux employés – FQM - Approbation.

2023-03-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-03-26

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 17 MARS 2023

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 17 mars 2023;

2023-03-27

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ SAINT-HUGUES ET SAINT-BARNABÉ-SUD – AN 1 - APPROBATION

Considérant le *Schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé* de la MRC des Maskoutains, entré en vigueur en date du 15 février 2022;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues dans un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution, dans les trois (3) mois de la fin de l'année financière, un rapport d'activité pour l'exercice et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Considérant les rapports préparé par le directeur incendie en ce qui a trait aux actions réalisées à l'« An 1 » du plan de mise en œuvre pour les municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues;

Considérant que ces rapports doivent être adoptés par les membres du conseil de la Régie et les municipalités membres;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter les rapports complétés par le directeur incendie concernant les actions réalisées à l'« An 1 » du plan de mise en œuvre pour les municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues.

Et de transmettre copie de ces rapports d'activités et de la présente résolution à la MRC des Maskoutains, aux municipalités de Saint-Hugues et de Saint-Barnabé-Sud.

2023-03-28

SENSIBILISATION DU PUBLIC – VISITE DES POMPIERS AU CAMP DE JOUR

Considérant le camp de jour, édition 2023, qui aura lieu à la municipalité de Saint-Hugues ;

Considérant la demande reçue de la part de la coordonnatrice des loisirs par intérim pour avoir la visite des pompiers lors d'une journée thématique au camp de jour ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande de la coordonnatrice des loisirs par intérim de Saint-Hugues pour la présence des pompiers lors d'une journée thématique ceci répondant à un objectif du schéma de couverture de risque révisé (objectif 1, action 5);

ET de rémunérer les pompiers, selon l'échelle salariale en vigueur pour l'activité de sensibilisation du public.

2023-03-29

ÉVALUATION AGRÉE DES VÉHICULES INCENDIES, DES ÉQUIPEMENTS ET DU CONTENU DES CASERNES – OCTROI DE CONTRAT

Considérant la demande de mise à jour de la police R49180;

Considérant que la Régie bénéficie de la dernière année de la valeur à neuf agréé pour les véhicules incendie via la close 43C;

Considérant la plus-value de maintenir cette close et de procéder à une nouvelle évaluation agréée comme demandé par l'assureur;

Considérant les soumissions reçues, et ce, de 3 fournisseurs différents;

Considérant l'analyse effectuée de ces soumissions;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à SIS services inc. pour l'évaluation des véhicules incendies, des équipements et du contenu des casernes pour la somme de 2 600\$ plus toutes taxes applicables;

2023-03-30

DOSSIER RH – DÉMISSION EMPLOYÉ 024

Considérant la résolution 2022-03-33 accordant un congé sans solde à l'employé 024 jusqu'au 27 février 2023 ;

Considérant la rencontre entre le directeur incendie et l'employé en février 2023 ;

Considérant le message de l'employé no 024 ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de l'employé no 024 telle qu'il a été confirmé au directeur incendie.

DÉPÔT – RÉOLUTION NO 2023-03-36 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la résolution no 2023-03-36 Ressource administrative au service des incendies de Saint-Damase via la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains. Cette résolution confirme aux membres du conseil le partage de la ressource administrative entre les deux services incendie.

2023-03-31

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – FQM - APPROBATION

Considérant la nouvelle offre de service offert par FQM Assurances soit un programme d'aide aux employés et à leur famille ;

Considérant que cette offre s'adresse aux employés, pompiers volontaires ou élus ;

Considérant que les intervenants d'urgence peuvent faire face à des enjeux psychologiques dans le cadre de leur fonction;

Considérant le tarif avantageux de cette offre ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service soit un programme d'aide aux employés et à leur famille;

Et d'autoriser la secrétaire-trésorière à compléter les documents pour l'adhésion.

2023-03-32

FORMATION : ESPACE CLOS ET HAUTEUR – NIVEAU SENSIBILISATION - APPROBATION

Considérant l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique entre la Régie et la Ville de Saint-Césaire entérinée le 26 avril 2022;

Considérant que l'article 6 de cette entente stipule que la partie requérante devra offrir une formation de sensibilisation à l'ensemble de ses intervenants;

Considérant l'offre de service reçue de l'entreprise Nouvelle Hauteur pour la formation NFPA niveau sensibilisation pour douze (12) candidats;

Considérant que la certification est valide 3 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service et de procéder à la formation de 12 candidats pour 2023;

Et d'autoriser la secrétaire-trésorière à compléter les documents.

2023-03-33

FORMATION : CONFÉRENCIER M. RICHARD LEMIEUX - APPROBATION

Considérant l'importance d'offrir du maintien de compétence aux officiers;

Considérant l'offre de service de M. Richard Lemieux pour une formation sur la gestion du personnel en caserne;

Considérant que d'autres SSI prendront part à la formation;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de M. Richard Lemieux pour une formation sur la gestion du personnel en caserne selon l'offre reçue et d'accorder un budget pour le repas lors de cette journée de formation pour une somme globale de 2 500\$;

ET qu'une refacturation sera effectuée au prorata du nombre de pompiers présents de chaque SSI.

2023-03-34

FORMATION PEP – 1 CANDIDAT

Considérant l'existence du programme d'entretien préventif (PEP) offert par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

Considérant que le PEP est un moyen efficace de s'assurer que les véhicules sont sécuritaires en tout temps pour l'ensemble des usagers de la route;

Considérant la recommandation du directeur incendie;

Considérant qu'une formation sera dispensée le 17 avril prochain;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription d'un candidat à la formation PEP ainsi qu'à la passation du prétest de qualification.

2023-03-35

BUDGET : CAMÉRA DE REcul

Considérant que les manœuvres de marche arrière d'un véhicule incendie comportent toujours un risque sans la présence d'un guide ;

Considérant que la caméra de recul est un bon outil complémentaire au guide;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'accorder un budget discrétionnaire de 500\$ pour l'acquisition et l'installation d'une caméra de recul sur le véhicule 560.

2023-03-36

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES - APPROBATION

Considérant l'article 2.01 des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, adoptés en 2017;

Considérant la résolution 18-03-41 adoptée le 13 mars 2018 afin d'ajouter le salaire technicien en prévention des incendies à l'annexe B des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant la résolution 2021-09-87 adoptée le 14 septembre 2021 signifiant l'avis de retrait au service de la prévention de la MRC des Maskoutains au 31 décembre 2021;

Considérant le rapport administratif de la secrétaire-trésorière;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ce qui suit :

- D'embaucher madame Alexandria Boucher au poste de technicienne en prévention des incendies, le tout conformément aux modalités et conditions tel qu'entendu avec la secrétaire-trésorière;
- De fixer la date d'entrée en fonction de madame Boucher au 11 avril 2023;
- De soumettre madame Boucher à une période d'essai de 6 mois;
- De permettre à madame Boucher d'agir aussi à titre de pompière au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et de bénéficier des mêmes conditions de travail que celle des pompiers et personnels de soutien, conformément aux conditions de travail en vigueur.

INFORMATION DU DIRECTEUR

SUIVI FORMATION IPIQ : MDO

Le directeur incendie fait un retour sur la soumission IP06048 qui concernait 4 blocs de formation et maintien de compétence et qui avait été approuvé via la résolution 2022-03-34. Le dernier bloc ayant pour sujet les matières dangereuses sera réalisé le 22 avril prochain.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

ACTIVITÉ DE PÂQUES – LOISIRS SAINT-BARNABÉ-SUD

Le directeur incendie mentionne qu'une activité de pâques aura lieu à Saint-Barnabé-Sud le 1^{er} avril prochain. La présence des pompiers serait souhaitée.

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2023

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois de février 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2023-03-37

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-sept (20h47), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (11 e) jour d'avril 2023.



Yves Guérette, président



Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière